



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 juillet 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procuration : 0

Date de convocation : 23/7/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, Maire

Présents : Messieurs Christian BISIAUX, Jérémie DELSART, Jean-Claude GABELLE Damien TAISNE Ludovic PETIT et Mesdames Catherine DE MEYER, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE Fabienne RENAUT, Cécile BISIAUX et Marie-Laure MAROUSEZ.

Absent excusé : Thomas SOREAU

Absente : Madame Emilie SAILLY

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

### Ordre du Jour

1°) Terres renouvellement bail des petites parcelles (Terres du CCAS anciennement)

2°) RH : recrutement de contrats aidés

3°) RH : Personnel non titulaire Accroissement de travail

4) SUBVENTION Demande de l'association Verchain en mouvement

5°) Vente du terrain Rue de L'abbé Rubben à M CAMBIER Principe

6°) AIDE SOCIALE Secours

7°) Divers

### **PV précédent Validé**

1°) Terres renouvellement bail des petites parcelles (Terres du CCAS anciennement)

#### **Renouvellement de location : Baux petites Parcelles**

Le CCAS ayant été dissous au 31/12/2023, l'ensemble de ses biens a été réintégré à l'actif de la commune.

Mr le Maire informe que les baux de petites parcelles sont arrivés à échéance le 30 septembre dernier. Il rappelle que le loyer annuel de location était fixé à **167,44€ l'hectare** pour les parcelles désignées ci-après et ce, pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2023.

Parcelle n°	Superficie	Locataire
<b>ZI 61</b>	366m <sup>2</sup>	<b>SOUPLET</b> Nicolas 20 rue de l'Eglise – VERCHAIN MAUGRE
<b>ZI 62</b>	366m <sup>2</sup>	<b>SOUPLET</b> Nicolas 20 rue de l'Eglise – VERCHAIN MAUGRE
<b>ZI 63</b>	367m <sup>2</sup>	<b>SOUPLET</b> Nicolas 20 rue de l'Eglise – VERCHAIN MAUGRE
<b>ZL 46</b>	1.658m <sup>2</sup>	<b>BULTEZ</b> François 4 rue Aubert – VERCHAIN-MAUGRE
<b>A 1834</b>	1.719m <sup>2</sup>	<b>BERRIAL</b> Arsène 27 D rue Mermoz 59227 SAULZOIR

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de louer ces parcelles de terre au prix annuel de 167,44€ l'hectare pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2026 et autorise Mr le Maire à signer le bail afférent avec chaque locataire.

#### **- Délibération N°2024-07-30/01**

Mr DANHIEZ, titulaire du bail de la parcelle ZI 019 les 2 bornes d'une surface de 0h90a 71ca, demande le transfert de bail suite à sa cession à son fils Olivier DANHIEZ 18 rue Gabriel Péri 59227 SAULZOIR  
Le CM valide

#### **2) RH Recrutement d'un agent en CUI-CAE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a est possible de recruter par France travail dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge

de la convention définie par Mr le Préfet du Nord et France travail. Monsieur le Maire fait remarquer que pour les besoins du service, l'agent pourrait être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un poste en contrat CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent qui sera recruté,
- d'autoriser l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

- *Délibération N°2024-07-30/02A*

## **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux élus les délibérations **2023/06/09-02**, dans laquelle il avait décidé le recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE au sein des services techniques de la commune.

Ce contrat peut être renouvelé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter :

-le renouvellement à compter du 18 septembre 2024 du poste en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences qui remplace les CUI – CAE) dans la limite de la durée maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord. Le contrat aura une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire. Des heures complémentaires pourront être effectuées pour répondre aux besoins du service

-de l'inscription des crédits nécessaires au budget

-d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent concerné

- *Délibération N°2024-07-30/02B*

### ***3\*) RH : Personnel non titulaire Accroissement de travail***

## **Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité CANTINE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu les effectifs scolaires,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le service de cantine qui voit la fréquentation en hausse ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 06 heures et 40 minutes.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période allant du 01 septembre 2024 au 04 juillet 2025 inclus.

Ils devront justifier d'expérience professionnelle en lien avec le poste.

La rémunération des agents sera calculée par référence au grade d'adjoint technique échelon 6 (Echelle C1) les agents pourront bénéficier du supplément familial de traitement. L'indice de rémunération pourra être évolutif (selon l'évolution réglementaire de la grille).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- *Délibération N°2024-07-30/03*

#### **4 ) SUBVENTION Demande de l'association Verchain en mouvement**

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes, à la nouvelle association « Verchain en mouvement » créée en ce début d'année :

	Montant en Euros
<b>Verchain en mouvement</b> (Damien TAISNE, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE ne prennent pas part au vote)	<b>500,00€</b>

- *Délibération N°2024-07-30/04*

#### **5) Vente du terrain Rue de L'abbé Rubben à M CAMBIER Principe**

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr et Me Cambier rue de l'Abbé RUBBEN qui souhaitent acheter le terrain limite à leur propriété d'une surface d'environ 231m<sup>2</sup>.

Des formalités administratives sont nécessaires. Celles-ci sont onéreuses. Après avoir rencontré les demandeurs, Mr le Maire confirme que Mr et Me CAMBIER souhaitent toujours acquérir le terrain Le CM accepte et autorise Mr le maire à entamer les démarches. Le prix sera fixé lors d'un prochain conseil quand tous les éléments seront connus.

- *Délibération N°2024-07-30/05*

#### **6°) AIDE SOCIALE Secours**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission aide sociale s'est réunie afin d'examiner deux demandes. Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents valide les décisions.

*Délibération N°2024-07-30/06*

#### **7°) DIVERS**

CAVM ne prend pas la compétences police publicité

PLUi modification terrain salle des sports rue de Monchaux présentation par Mr le Maire

Restitution de l'audit énergétique de l'école.

Au vu des résultats de l'étude le pont rue de l'église sera limité aux véhicules de moins de 3,5t

Levée de séance à 20 h 10

Cécile BISIAUX  
Secrétaire de séance

Christian BISIAUX  
Maire.